

Berryer le supplie de se retirer noblement dans l'honneur de tous ses oracles, de préférer à la vengeance populaire des cœurs médiocres, la gloire si rare et si pure de l'abnégation : " Je vous engage, monsieur, dit-il, à rapporter ces paroles de M. de Villèle, à votre patron. — Monsieur le vicomte, répondit Berryer en se levant vivement, je ne puis accepter ces expressions. Quoique jeune encore, je suis décidé à n'accepter le patronage de personne, pas même le vôtre ! "

Bien différent de ces ambitieux qui vendent leurs services au pouvoir et l'abandonnent quand ils sentent venir la tempête qui emporte les trônes, la fidélité de Berryer grandit à mesure que les circonstances deviennent plus difficiles, l'avenir plus sombre et plus menaçant. Plus d'une fois, soit dans ses conversations, soit même dans ses mémoires écrits, il avait montré à M. de Villèle l'abîme où l'on se précipitait aveuglément. Il avait essayé de jouer le rôle de conciliateur entre les diverses factions du parti royaliste et acquis ainsi une grande importance politique.

Le 4 janvier 1830, il avait atteint sa quarantième année. Il était donc éligible. A cette occasion, Charles X eut pour lui un mot charmant :

" Oh ! ces quarante ans, je les guettais. "

Ses amis lui vinrent en aide pour acheter la terre d'Augerville, et le mettre à la hauteur du cens électoral. Le 26 janvier, il fut élu député par un des collèges de la Haute-Loire.

Ce fut le 9 mars 1830, dans la discussion de l'*Adresse* des 221, qu'il se fit entendre pour la première fois au Palais-Bourbon.

L'effet de son discours fut immense. Il attaqua l'*Adresse* comme inconstitutionnelle et séditieuse, puis il traita la question de la prérogative royale avec une telle hauteur de vues et un talent si prodigieux, que la Chambre électrisée, le couvrit d'applaudissements. L'émotion frappa même les adversaires du gouvernement quand, faisant allusion aux termes respectueux de l'*Adresse*, il s'écria : " Les prérogatives du roi sont sacrées, dites-vous ; que m'importe si, en même temps, vous prétendez le contraire dans l'usage qu'il doit en faire ? Ce triste contraste n'a d'autre effet que de reporter la pensée vers des temps de funeste mémoire. "

Il rappelle alors par quel chemin un roi malheureux fut conduit, au milieu des serments d'obéissance et des protestations